

Manipulations et mensonges : la DGFIP a 1 an

Début avril, la DGFIP a soufflé sa première bougie et Bercy n'a pas lésiné sur la communication pour clamer sa joie de fêter un tel anniversaire.

Pleines pages dans la presse économique vantant les mérites du guichet fiscal unique, bilan euphorique dressé par Eric Woerth, la propagande n'a pas manqué, mais ce que les agents ont surtout relevé ce sont les grands raouts départementaux organisés conjointement par les DSF et TPG avec distribution d'une plaquette sur papier glacé très vite baptisée, dans les services, « la fusion pour les nuls ».

Les agents ont diversement exprimé leur mécontentement à l'encontre de cette réforme imposée avec la délicatesse d'un rouleau compresseur, soit en décidant de ne pas assister à ces « grand-messes » soit en y faisant connaître leurs désaccords, tant sur la forme que sur le fond de la réforme. Cette opération de communication s'est soldée, soit par des annulations pures et simples, soit par des spectacles fortement chahutés, tant les acteurs se sont souvent montrés incapables de répondre aux vraies questions qui leur ont été posées.

Ce qui a provoqué la colère des agents c'est d'abord le coût de l'opération (location de salles, coût des plaquettes...) comparé à son intérêt réel, dans une période où le ministère ne cesse par ailleurs de répéter aux responsables syndicaux qu'il n'a pas d'argent, ni pour payer la réforme, ni pour assurer à la DGFIP les moyens nécessaires à son action. C'est également, dans une période où le manque d'effectifs conduit à refuser les congés, les autorisations d'absence, les crédits d'heures, le caractère quasi obligatoire que revêtait la participation à ces réunions et les fermetures de postes, les agents étant fortement incités à y assister. Mais, cet épais rideau de fumée médiatique n'a-t-il pas été installé pour masquer ce qui se trame en coulisses ?

L'an dernier, en plein cœur de la contestation des agents contre la fusion et le projet de loi sur la mobilité, le directeur général, comme le chef de cabinet du Ministre, avaient assuré la main sur le cœur que la DGFIP n'était concernée, ni par cette loi, ni par la RGPP, ni même par la réorganisation territoriale de l'Etat qui renforce le pouvoir des préfets.

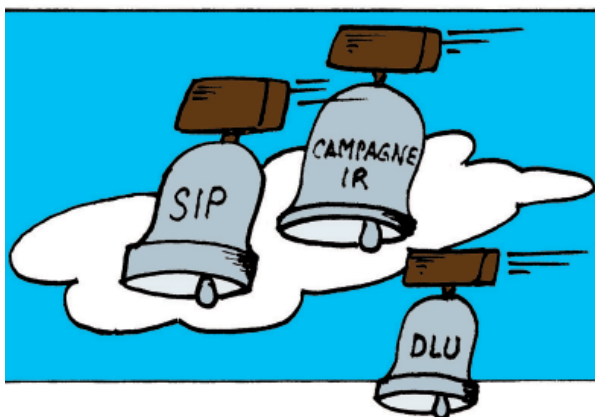
Les mêmes nous assuraient du maintien à la DGFIP de statuts particuliers, y compris après la fusion des corps de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP, nous protégeant ainsi des velléités destructrices des conclusions du rapport SILICANI, baptisé livre blanc de la Fonction Publique.

Mais, dans un compte rendu de la journée des gestionnaires RH organisée à Bercy (le 24 mars dernier), la DGFIP dévoilait comment elle entendait gérer ses personnels à très court terme !

Après avoir rappelé que l'intégration de la dimension métier allait devenir le levier principal de la réforme des statuts de la Fonction Publique, les intervenants, et pas des moindres, tous issus de la sphère « Finances » (dont un sous-directeur RH de la DGFIP), ont présenté à leurs interlocuteurs la cartographie des métiers financiers établie par la direction du Budget. La DGFIP n'est pas demeurée inerte et nous avons pu ainsi lire qu'elle avait identifié 60 métiers, des fiches détaillant pour chacun d'eux l'environnement juridique, administratif et technique, ainsi que le pilotage. Demain la DGFIP entend gérer ses personnels avec la « nécessité de faire des bilans de compétence, de définir des profils pour les postes, baser les mutations sur la recherche de compétence, établir des parcours professionnels de formation individualisés ».

Double langage avéré, piètre stratégie de dissimulation aux agents, des orientations réelles, les discours tenus pendant les « grand-messes » méritent encore davantage d'être condamnés. Le lien entre la réforme de la notation, la réforme des recrutements, la réforme des corps et la réforme des règles de mobilité se précise et le règne de l'arbitraire se matérialise.

Le premier anniversaire de la DGFIP est donc à placer sous le signe de ces mensonges et l'Union SNUI-SUD Trésor appelle tous les agents à développer leurs protestations. C'est maintenant qu'il faut dénoncer l'hypocrisie et les manipulations. C'est aujourd'hui qu'il faut faire barrage à une gestion basée sur le mérite et la performance. Mai et juin doivent être les mois dans lesquels s'inscrit et se développe la mobilisation des agents de la DGFIP et notamment le 26 mai.



9 avril : les DLU

L'administration maintient son calendrier.

Philippe Rambal a repoussé la demande de l'Union SNUI-SUD Trésor de reporter la deuxième vague d'installation à la fin de l'année. C'est après la rentrée de septembre que les 12 nouvelles directions seront créées juridiquement (alors que les actes officiels de naissance des 8 premières ne sont toujours pas publiés).

Quant au cadrage national réclamé depuis le départ, il n'en est toujours pas question malgré les pratiques hétéroclites des DSF et TPG concernés.

14 avril : SIP et PRS

Mise en place de caisses uniques

Par cette initiative, l'administration s'efforce de récupérer des emplois et elle ne veut pas voir les difficultés ainsi créées (complexité des opérations, situation tendue pour les caissiers, problèmes de remplacement, etc).

Pour se justifier, elle met en avant la sécurité des opérations et le souci d'éviter une dispersion, affirmant par surcroît qu'il n'y a pas assez de place pour multiplier les caisses et -cerise sur le gâteau- que «l'utilisateur ne s'y retrouverait pas» !

Après la rencontre du 27 mars entre le directeur général et les organisations syndicales, des réunions dites de travail se sont tenues tout au long du mois d'avril à Bercy sans que la tonalité des échanges ait réellement changé.

Pour L'Union SNUI/SUD, c'est bien à marche forcée que la fusion se construit alors que les agents invités aux grandes messes continuent de protester contre l'aveuglement de leurs responsables politiques et administratifs.

En mai, alors que la DGFIP va vivre sa plus forte «pointe» de charges, alors que les contribuables vont se presser nombreux pour solliciter les agents, il faudra bien se poser la question des moyens et d'imposer une véritable négociation jusqu'ici refusée par Eric Woerth et Philippe Parini. Les difficultés de mise en place des nouveaux services, des moyens, doivent être reconnues. Assez tergiversé !

4 catégories de DLU

Fondé sur un système de points, le classement des DLU en 4 groupes va induire des modes de commandement spécifiques. M. Rambal a précisé que les quatre groupes comprendraient chacun à peu près 25 directions.

L'Union SNUI-SUD Trésor a dénoncé le risque de lourdeur dans les prises de décision et l'éloignement accru entre les agents et les principaux responsables départementaux.

Une circulaire est prévue

Selon l'administration une circulaire est en cours d'élaboration pour préciser les règles de gestion (la garantie de maintien à résidence y figurera). Quant à la possibilité d'étendre le zonage des départements bi-DSF à d'autres départements étendus la question devra être rediscutée ...

Le problème du maillage territorial

L'Union SNUI-SUD Trésor a défendu une fois de plus la nécessité de créer des CDI dans les grandes zones urbaines et demandé à l'administration de cesser les fusions de centres. Le réseau des trésoreries, quant à lui, doit être intégralement préservé pour assurer la continuité du service public de proximité géographique dans les zones rurales.

Des structures à tailles humaines et respectant des collectifs de travail cohérents doivent être privilégiés.

L'administration s'est engagée à tenir un groupe de travail sur ce point et souhaite qu'on évoque la situation des CDI sans trésorerie de résidence.

Une nouvelle mission : la politique immobilière de l'Etat

Une circulaire du 26 janvier souligne que cette nouvelle tâche «aboutit à un accroissement très sensible du champ des missions de la DGFIP», mais il n'est pas prévu le moindre emploi supplémentaire.

Par ailleurs, l'organisation envisagée avec un conservateur des hypothèques responsable, secondé d'un A+, le tout sous l'autorité des préfets, cela fait un curieux mélange pour des agents du Domaine jusqu'ici un peu laissés à l'abandon et qui, du coup, risquent de devenir «super-encadrés» ! Une réunion spécifique devrait avoir lieu sur ce point (encore une !).

Les pôles de recouvrement spécialisés (PRS)

De grosses difficultés sont reconnues par l'administration, mais celle-ci ne compte corriger qu'à la marge son calendrier (en repoussant simplement la mise en place de juillet à l'automne).

L'application RESP ne sera pas prête en 2010, le groupe de travail interne qui «planche» sur l'harmonisation des procédures de recouvrement n'a pas encore rendu ses conclusions, mais pour l'administration, peu importe on peut commencer à mettre en place les PRS. L'Union SNUI-SUD Trésor s'est inquiétée du ratio charges/emplois dans les pôles (200 dossiers par agent selon l'administration) et du manque de transparence sur les emplois envisagés. Des données précises ont été promises ...

Des Réunions, oui mais, que des réunions !

La question a été posée d'une éventuelle polyvalence des agents sur les créances «particuliers» et «professionnels». Cette polyvalence est souhaitée par l'administration, laquelle a cependant admis qu'elle ne disposerait pas dès le début d'agents compétents sur tout, mais qu'il y aurait une «montée en charge».

S'agissant de la situation des agents des pôles et de leurs futures règles de gestion rien n'est encore prévu et l'Union SNUI-SUD Trésor a constaté qu'une fois de plus les aspects humains ont été relégués au dernier plan.

S'agissant enfin de l'encadrement des PRS, l'administration a justifié sa décision de confier plus de

postes aux agents de la filière gestion publique (54%) par un souci de se préoccuper des cadres qui n'ont pas pu avoir accès au SIP. Pour notre part nous nous interrogeons sur cet engagement de l'administration, techniquement difficile à tenir (cf le résultat des attributions de postes dans les SIP existant) et qui peut conduire à fragiliser la filière gestion publique, alors qu'à ce jour aucune réflexion d'ensemble n'a été engagée sur le devenir de cette filière.

SIP et Fiscalité Immobilière, quelle articulation ?

La circulaire du 6 mars 2009 a prévu qu'une partie des missions de la FI glisse vers les SIP (dépôt,

relance et paiement concernant l'ISF) et l'Union SNUI-SUD Trésor a posé la question du positionnement des FI par rapport aux SIP.

La Fiscalité Immobilière a du mal à trouver sa place dans l'architecture des services comme le prouve la multiplicité des bricolages dans les directions, mais pour la Centrale il ne paraît pas y avoir de difficulté. Pour elle la création des SIP ne change rien à l'organisation des FI et l'organisation des FI par les directions n'a pas d'impact sur le SIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor persiste et signe : il y a besoin d'un cadre national pour les services de fiscalité immobilière.

28 avril - Campagne IR

Allègement de l'IR, mais alourdissement prévisible de l'accueil, mise en place de 150 SIP, la campagne IR 2009 se présente sous un jour particulier quoique prétende l'administration.

Réduction de l'Impôt sur le revenu.

L'Union SNUI/SUD a tenu à souligner que la mesure était contestable, maltraitant encore un peu plus un impôt sans cesse en recul alors qu'il constitue l'outil fiscal le moins injuste.

Nous avons dénoncé «l'usine à gaz» que constitue le dispositif gouvernemental et les multiples difficultés auxquelles les agents seront confrontés (charge de réception accrue, multiples calculs nécessaires pour renseigner utilement les contribuables, risque de nombreux contentieux à l'automne du fait du repérage de la tranche d'imposition à 5,5% sur la base des revenus déclarés en 2008 mais avec calcul ensuite de l'allègement des 2/3 sur les revenus déclarés en 2009).

«Le mécanisme est assez compliqué» a reconnu l'administration, mais personne ne volera au secours des agents et le ministre n'est bien évidemment toujours pas disposé à réduire le plan de suppressions d'emplois !

Un seul exemplaire adressé aux contribuables

Une seule déclaration papier par foyer fiscal, voilà une grande mesure d'économie (et on a même parlé de développement durable à Bercy). On a oublié en haut lieu que les demandes de photocopies allaient pleuvoir mais on a estimé qu'au bout d'un an «le pli sera pris» ...

Plus de certificat électronique pour TélÉR

Trop coûteux (1€ par exemplaire facturé par une société privée), le certificat électronique passe à la trappe avec le feu vert de la CNIL dans la mesure où il demeure trois identifiants pour assurer la sécurité des opérations (n° SPI, n° té-

lé-déclarant, revenu fiscal de référence).

Un problème demeure : sans certificat électronique plus de possibilité d'accéder au compte fiscal en ligne ADONIS.

L'accueil en question

Dans les 150 nouveaux SIP, dans les trésoreries de proximité et plus globalement dans tous les lieux d'accueil (physique, téléphonique ou dématérialisé), on redoute la campagne 2009 dans son contexte de crise avec des moyens insuffisants. L'administration ne fait pas la fière sur ce point précis, elle estime simplement qu'il n'y aura pas de déplacements massifs de contribuables vers les trésoreries cette année, l'adresse de ces dernières ne figurant pas sur l'imprimé de déclaration (2042) !

Et les indemnités ?

L'administration a précisé que l'enveloppe de 550 000 € allouée en 2008 serait abondée de 25% cette année, mais elle a ajouté que les critères d'attribution ne pouvaient pas être codifiés «depuis Paris».

Amiante : Le mépris

A l'issue des groupes de travail successifs du CTPM de 2008, les fédérations syndicales avaient souhaité rencontrer M. Woerth comme ministre à la fois de Bercy et de la fonction publique au sujet du dossier de l'amiante.

C'est le 27 mars, que les conseillers sociaux de Mme Lagarde et M. Woerth ont reçu les fédérations, ces dernières exigeant un recensement des sites amiantés et l'éradication de tout danger ainsi qu'un suivi médical pour les agents exposés avec des mesures de réparation correspondantes.

Rappelons que les agents de l'INSEE et de la DGCP qui exerçaient leur activité dans l'immeuble «Le Tripode Beaulieu» à Nantes, les personnels de l'établissement de Pessac des Monnaies et Médailles et les techniciens des CCV des DRIRE ont subi des expositions environnementales à l'amiante pendant plusieurs années.

Au-delà des procédures de suivi médical des agents exposés encore en activité, le suivi médical post-professionnel «amiante» mis en place à Bercy n'a pas été repris dans le projet de décret présenté à la commission centrale hygiène et sécurité de la Fonction Publique.

Le 27 mars, le conseiller social de M. Woerth a annoncé en propos liminaire que l'audience ne devait pas être l'occasion d'un débat technico-médical ou juridique visant à rechercher des coupables, ni ouvrir la porte à un débat émotionnel et compassionnel, mais force a été de constater que son analyse a essentiellement reposé sur les deux premiers écueils qu'il prétendait rejeter.

En revanche, l'émotion et la compassion ont bien été totalement absentes de ses propos qui n'ont laissé la place qu'au mépris, tant à l'égard des représentants des personnels que des victimes elles-mêmes.

A l'évidence, les conseillers sociaux ont reçu les fédérations en méconnaissance totale du dossier, avec la volonté de ne pas discuter et avec, semble-t-il, un mandat du ministre de ne pas faire évoluer la situation.

Nouvelle carrière B : des précisions

En complément des informations contenues dans notre dernier journal, nous vous livrons aujourd'hui quelques autres données sur cette réforme catégorielle, la Fonction Publique ayant, notamment, précisé quelque peu son calendrier de réalisation

Novembre-décembre 2009 : publication du décret

Les ministères auront la faculté d'entrer dans le système «nouvelle grille» jusqu'à la fin 2010. Ce sont les ministères qui choisiront la date d'application du système. Pourquoi un délai si long ? Le projet arrêté par la Fonction Publique ne sera examiné par le Conseil d'Etat qu'en septembre ou octobre.

Incidence sur les demandes de retraite

Sachant que le délai de 6 mois de consolidation des indices ne bouge pas et qu'il faudra attendre que les opérations de reclassement dans la nouvelle grille soient achevées pour y voir plus clair, il n'est guère possible actuellement de donner des conseils précis. Par ailleurs, les ministères auront le choix de retenir une date d'application rétroactive ou non (mais sans pouvoir remonter avant la date de parution du décret).

Incidence sur l'accès du 1er au 3ème grade par concours

Le nouveau dispositif supprime cet accès direct par concours, mais tant que le décret n'est pas paru les agents doivent se présenter aux recrutements organisés.

Le 26 mai, à la DGFIP
Toutes et tous dans l'action